

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

Séance du 11 avril 2024

DATE DE
CONVOCATION

05 AVRIL 2024

DATE DE PUBLICATION

04 AVRIL 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 27

**Objet : Fêtes et
Cérémonies – Estaires
JO 2024 – Programme
des animations**

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Frédéric DUBUS, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Bérangère MAHAUDEN, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Robin QUEVILLART

Procurations : Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND
Monsieur Eric DEWULF à monsieur Yann NORMAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Monsieur Hervé BOCQUET à monsieur Bruno FICHEUX
Madame Camille SPETEBROOT à madame Francine MOURIKS
Monsieur Clément DELASSUS à monsieur Michel DEHAENE

Absents : Madame Véronique VANMEENEN, Madame Arlette VERHELLE

Secrétaire de séance : Madame Dorothee BERTRAND

Délibération n°70/76 – 04/2024

Objet de la délibération : Fêtes et Cérémonies – Estaires JO 2024 – Programme des animations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire de la nomenclature M57 ;

Vu le programme d'animations, sportives, culturelles et artistiques à l'occasion des festivités autour d'Estaires JO 2024 ;

Considérant que le budget prévisionnel pour cette action qui se déroulera du 16 avril 2024 au 13 juillet 2024 d'un montant d'environ 20 000 € ;

Exposé des motifs :

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, la commune souhaite organiser Estaires JO 2024 : un programme proposant différentes animations sportives, culturelles et artistiques.

L'ouverture d'Estaires JO 2024 se déroulera le 16 avril 2024 avec au programme : relai de la flamme olympique pour un parcours de 4 kms allant des Olympiades au centre-ville. Tout au long de la période d'Estaires JO 2024, des animations sportives et artistiques seront proposées telles que le break dance, le basket 3x3, l'escalade, l'organisation d'un mikado géant, le Beach volley, la boxe /judo artistique, la nage / aviron mise à l'eau artistiques...

Ces animations s'achèveront le 13 juillet 2024.

Le budget prévisionnel prévu pour cette action est d'environ 20 000 €. Toutes les dépenses inhérentes à cet évènement seront imputées au 6232 au compte « Fêtes et cérémonies ».

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2024

Objet de la délibération : Fêtes et Cérémonies – Estaires JO 2024 – Programme des animations

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à la majorité avec 23 voix « POUR » et 4 « ABSTENTION » (Jimmy MASSON, Michaël PARENT, Isabelle LEMAIRE OREC, Bruno WILLERON) :

- d'approuver le programme « Estaires JO 2024 » ;
- d'imputer les dépenses inhérentes à l'action « Estaires JO 2024 » au compte 6232 – « Fêtes et cérémonies » ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte relatif à cette décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Dorothée BERTRAND



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 24/04/2024

Publié ou notifié le 24/04/2024

Le Maire,
Bruno FICHEUX

